DIFFICULTES D'ACCES DES ELEVES DES ECOLES CORANIQUES A L'EDUCATION DE BASE DANS LA COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

YOUGMA Saaba
Inspecteur de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Non Formelle
BEOGO Joseph
Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation à l'École Normale Supérieure (ENS), Burkina Faso.
ORCID iD: 0009-0004-3928-3244
beogojoseph@yahoo.fr

Résumé

Dans un contexte mondial où l'accès équitable à une éducation de qualité constitue un enjeu majeur pour le développement durable, l'éducation de base est reconnue comme un droit fondamental pour tous les enfants. Cependant, au Burkina Faso, une frange importante d'enfants échappe encore à la scolarisation formelle, notamment ceux inscrits dans les écoles coraniques. Cette situation soulève des préoccupations en matière d'équité et d'inclusion éducative. Le présent article vise à analyser les obstacles qui entravent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base et à proposer des pistes de solutions. Pour ce faire, une approche méthodologique mixte a été adoptée, combinant des enquêtes par questionnaires et des entretiens semi-directifs. Les données ont été recueillies auprès de soixante-dix (70) acteurs éducatifs (directeurs, enseignants, élèves et parents) issus de cinq écoles coraniques de la ville de Bobo-Dioulasso, ainsi qu'auprès de huit (8) responsables institutionnels, dont des CCEB, des encadreurs pédagogiques et des autorités éducatives. Les résultats de l'étude mettent en lumière plusieurs freins majeurs à l'intégration de ces élèves dans le système éducatif formel : une absence quasi totale d'infrastructures scolaires adaptées, un déficit criant en matériels didactiques, des pratiques pédagogiques encore largement traditionnelles, et des contenus d'enseignement exclusivement religieux centrés sur le Coran, le fiqh, le tawhid et la langue arabe. Ces facteurs cumulés compromettent l'accès équitable à une éducation inclusive, conforme aux standards nationaux et internationaux.
Mots clés : *éducation de base, écoles coraniques, exclusion scolaire, pratiques pédagogiques, scolarisation inclusive*

Abstract

In a global context where equitable access to quality education remains a major challenge for sustainable development, basic education is universally recognized as a fundamental right for all children. However, in Burkina Faso, a significant number of children are still excluded from formal education, particularly those enrolled in Koranic schools. This situation raises serious concerns regarding equity and educational inclusion. This study aims to analyze the key barriers hindering access to basic education for students in Koranic schools and to explore potential solutions. A mixed-method approach was adopted, combining questionnaire surveys and semi-structured interviews. Data were collected from seventy (70) educational

stakeholders—including school heads, teachers, students, and parents—from five Koranic schools in the municipality of Bobo-Dioulasso, as well as from eight (8) institutional actors, including Heads of Basic Education Districts (CCEBs), pedagogical supervisors, and educational authorities. The findings reveal several major obstacles to the integration of these students into the formal education system: a near-total absence of adequate infrastructure, a severe shortage of teaching and learning materials, the persistence of traditional teaching methods, and the exclusive focus on religious content such as the Qur'an, fiqh, tawheed*, and the Arabic language. Combined, these factors significantly undermine equitable access to inclusive, quality education aligned with both national and international standards.*
Keywords: *basic education, Koranic schools, educational exclusion, teaching practices, inclusive schooling.*

Introduction

L'éducation est un droit fondamental inaliénable reconnu par toutes les sociétés du monde. La Convention Internationale des droits de l'enfant, CIDE (1989), la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien en 1990 l'ont proclamé et en ont fait une obligation à tous les pays signataires. En effet, l'éducation est capable d'améliorer la sécurité, la santé, la prospérité et l'équilibre écologique dans le monde. (UNESCO, 1990). A la suite de cette conférence, la communauté internationale s'est engagée à réaliser l'éducation pour tous (EPT) d'ici 2015. Toutefois, une décennie plus tard, plusieurs pays, notamment ceux d'Afrique subsaharienne restaient en marge de cet objectif. C'est dans ce contexte qu'a été organisé le forum de Dakar en 2000, prolongeant l'échéance à 2030 pour permettre une meilleure réalisation de l'EPT. Au Burkina Faso la mise en œuvre de l'EPT s'est traduite par l'adoption et l'élaboration de plans, de tels que le Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB, 2000-2009) et le Plan de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB, 2012-2020), qui visaient à améliorer la qualité du système éducatif. Cependant, en dépit des efforts consentis, une frange importante d'enfants n'a toujours pas accès à une éducation formelle ou non formelle. Il s'agit notamment des élèves des écoles coraniques présents dans 5 467 foyers coraniques selon une étude conjointe menée par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et l'UNICEF en 2021(laborpresse.net, 2021). Les enfants y reçoivent un enseignement exclusivement religieux, sans accès à une éducation holistique capable de former un citoyen responsable, productif et conscient des valeurs universelles. Face à cette situation, un recadrage des écoles coraniques devient nécessaire pour être en phase avec les réalités du moment en vue

d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et concrétiser l'éducation pour tous prônée par la communauté internationale. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la présente étude, qui se propose d'analyser la situation des élèves des écoles coraniques dans la ville de Bobo-Dioulasso.

Dans un contexte où la ville de Bobo-Dioulasso est l'une des localités du pays où l'islam est fortement pratiqué, les foyers coraniques y occupent une place importante dans la formation religieuse des jeunes musulmans. Selon un recensement du CERFI en 2013, le Burkina Faso comptait 7 502 foyers coraniques pour environ 139 345 apprenants. En 2021, le MENA et l'UNICEF en dénombraient 5 467 avec un effectif de 160 598 élèves, dont 53 649 filles et 107 309 garçons. Toutefois, malgré leur nombre important, ces écoles ne sont pas reconnues par le système éducatif officiel et leurs élèves ne bénéficient d'aucun accompagnement institutionnel. La situation sécuritaire du pays impose une vigilance accrue et invite à repenser l'accompagnement de ces enfants marginalisés afin de garantir leur droit à l'éducation, tel que le stipule la Constitution burkinabè de 1991, qui affirme que tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. Alors que l'enseignement privé est encadré par les textes en vigueur, les écoles coraniques, bien qu'étant des établissements confessionnels privés musulmans, échappent souvent au contrôle des services techniques compétents. Par ailleurs, la loi d'orientation de l'éducation de 2007 réaffirme l'engagement du pays envers l'EPT et les OMD. Elle vise à garantir une éducation de qualité, gratuite et obligatoire à chaque enfant, en particulier au niveau primaire. Cet objectif reste irréalisable tant que les écoles coraniques maintiennent un grand nombre d'enfants en dehors du système éducatif national. Leur intégration représente ainsi un défi majeur pour l'État

Les écoles coraniques jouent certes un rôle crucial dans la transmission des savoirs religieux, mais elles peinent à assurer à leurs élèves l'accès à une éducation de base de qualité. Elles sont issues d'un système traditionnel apparu avec la pénétration de l'islam en Haute-Volta. Selon Cissé (1996), cité par A. A. Kabré (2016), l'enseignement coranique a connu plusieurs mutations depuis la colonisation. Durant la période coloniale, il était en conflit avec l'école moderne imposée par le colonisateur, ce qui a freiné la propagation de la culture arabo-musulmane. À l'heure actuelle, ce système n'a pas su s'adapter aux nouvelles exigences socio-économiques, engendrant des dérives telles

que la mendicité. Ces foyers regroupent pourtant un nombre considérable d'enfants d'âges scolarisables. Toutefois, ils ne disposent pas de contenus professionnels ni de programmes adaptés pour assurer une insertion dans le marché du travail. Évoluant dans l'informel, ils sont exclus des statistiques scolaires officielles et ignorés par les autorités publiques (R. Nacanabo, 2022). Pour G. Sobgo (2007), ils sont marginalisés car perçus comme des entités purement informelles, et non comme des alternatives éducatives viables. Le programme éducatif des écoles coraniques est essentiellement centré sur la lecture et la mémorisation du Coran, qui les exclut de l'alphabétisation moderne en langue nationale ou en français. Cette situation contrevient à la loi d'orientation de l'éducation de 2007 (AN/BF, 2007) qui rend la scolarité obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Malgré les initiatives de l'État, une grande partie de ces enfants est encore laissée pour compte, d'où la pertinence de cette étude qui vise à dresser un état des lieux et proposer des pistes d'intégration.

La question centrale de cette recherche porte ainsi sur les obstacles qui freinent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base dans la Commune de Bobo-Dioulasso. Plus précisément, il s'agit d'identifier les obstacles structurels et pédagogiques qui entravent cet accès. L'objectif est donc de les recenser afin de proposer des solutions adaptées. Pour ce faire, nous avons formulé deux hypothèses : la première postule que l'absence d'infrastructures scolaires et le manque de matériels didactiques dans les écoles coraniques sont les obstacles structurels qui entravent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base dans la Commune de Bobo-Dioulasso. La seconde stipule que la différence dans les pratiques pédagogiques et les contenus enseignés dans les écoles coraniques sont les obstacles pédagogiques qui entravent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base dans la Commune de Bobo-Dioulasso.

Pour analyser cette problématique, nous nous référons à deux cadres théoriques : l'égalitarisme éducatif de John Rawls (1971) et la théorie des capabilités d'Amartya Sen (1999). L'égalitarisme éducatif est une théorie centrée sur la justice sociale, qui promeut une distribution équitable des ressources éducatives afin de garantir l'égalité des chances pour tous. Dans cette étude, cette théorie a permis d'évaluer les disparités entre le système éducatif formel et les écoles coraniques, en analysant comment les inégalités structurelles (absence d'infrastructures, manque

de matériel, non-reconnaissance institutionnelle) portent atteinte au principe d'équité éducative. Quant à la théorie des capabilités, elle insiste sur le développement des libertés réelles des individus à choisir et mener une vie qu'ils ont raison de valoriser. Elle a guidé notre démarche en nous amenant à interroger les conditions dans lesquelles les élèves des écoles coraniques peuvent accéder à une éducation de base de qualité, leur permettant de développer leur plein potentiel. Concrètement, cette théorie a été mobilisée pour identifier les privations de capabilités éducatives subies par ces enfants (absence de programmes adaptés, manque de passerelles, exclusion statistique et institutionnelle), et pour proposer des pistes de transformation du cadre éducatif, en vue de renforcer leur pouvoir d'agir. Ainsi, ces deux approches théoriques ont orienté aussi bien la formulation des hypothèses que l'analyse des données, dans une perspective critique et engagée en faveur d'une éducation inclusive et équitable.

1. Méthodologie

Afin de mieux cerner les difficultés d'accès des élèves coraniques à l'éducation de base dans la ville de Bobo-Dioulasso, la méthodologie mise en œuvre dans cette étude s'articule autour de plusieurs volets complémentaires : la présentation de la zone d'étude, le choix de la démarche méthodologique, la description de la population cible, la constitution de l'échantillon et les modalités de collecte et de traitement des données.

1.1. Zone d'étude

La présente étude a été conduite dans la ville de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina Faso, située dans la région des Hauts-Bassins. Ce choix s'explique par la forte concentration de foyers coraniques dans la localité, reflet d'une tradition islamique bien ancrée. La ville abrite plusieurs structures d'enseignement confessionnel musulman, notamment des médersas, des écoles franco-arabes, ainsi que des écoles coraniques traditionnelles. Ce contexte socio-religieux fait de Bobo-Dioulasso un terrain pertinent pour l'analyse des conditions d'accès des élèves coraniques à l'éducation de base, tant formelle que non formelle.

1.2. Méthodologie adoptée

Pour appréhender de manière globale la problématique de l'accès à l'éducation de base des enfants fréquentant les écoles coraniques, une démarche méthodologique mixte a été adoptée, combinant les approches quantitative et qualitative. L'approche quantitative a permis de recueillir des données à l'aide de questionnaires administrés à un échantillon d'acteurs éducatifs (directeurs, enseignants, élèves et parents). Elle a servi à identifier les obstacles majeurs à l'accès à l'éducation de base à travers des indicateurs mesurables. L'approche qualitative, quant à elle, a été mobilisée pour approfondir les perceptions, représentations et expériences vécues par les acteurs éducatifs. Elle s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de responsables administratifs et pédagogiques, afin de capter la diversité des points de vue et d'enrichir l'analyse des données. Le croisement des deux approches vise à enrichir la compréhension du phénomène étudié en combinant la mesure objective des faits et l'analyse subjective des discours.

1.3. Population cible

La population concernée par l'étude regroupe plusieurs catégories d'acteurs directement ou indirectement impliqués dans le fonctionnement des écoles coraniques ou dans le pilotage du système éducatif local. Il s'agit

- des Chefs de Circonscription d'Éducation de Base (CCEB),
- des encadreurs pédagogiques,
- des directeurs et enseignants des écoles coraniques,
- des élèves fréquentant ces écoles,
- des parents d'élèves.

Cette diversité permet d'avoir une vue d'ensemble des dynamiques éducatives autour de l'école coranique et de croiser les regards des différents intervenants.

1.4. Échantillon

L'échantillon total de l'étude comprend 78 personnes, réparties comme suit :

- 70 répondants au questionnaire, (directeurs d'écoles coranique, enseignants, élèves, parents d'élèves).
- 8 participants aux entretiens qualitatifs, comprenant les Chefs de Circonscription d'Éducation de Base (CCEB), les encadreurs pédagogiques et les responsables ou autorités éducatives locales.

1.5. Techniques de collecte des données

Concernant les modalités d'enquête, les questionnaires ont été administrés directement aux enquêtés. Pour surmonter les éventuelles barrières linguistiques, notamment chez les parents analphabètes ou non francophones, les items ont été oralement traduits et reformulés dans les langues nationales appropriées (dioula, mooré, etc.), assurant ainsi une meilleure compréhension et la fiabilité des réponses. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés sur la base d'un guide d'entretien thématique, comportant des questions ouvertes laissant une large place à l'expression des acteurs. Cette technique a permis au chercheur d'approfondir certaines problématiques, d'explorer les discours et de confronter les réalités de terrain aux hypothèses de départ.

1.6. Traitement et analyse des données

Les données quantitatives ont été traitées manuellement, puis saisies sur ordinateur afin de calculer les fréquences et pourcentages. Ces résultats ont été utilisés pour dégager des tendances générales sur les conditions d'accès à l'éducation. Les données qualitatives issues des entretiens ont été traitées selon une analyse de contenu thématique. Les réponses ont été regroupées par catégories d'acteurs, puis classées en sous-thèmes en lien avec les hypothèses. Ce traitement a permis une lecture transversale et une mise en relation des points de vue exprimés, afin de dégager les facteurs explicatifs majeurs.

2. Résultats

Les résultats de l'étude portent sur les obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base dans la Commune de Bobo-Dioulasso.

2.1. Les obstacles structurels

L'enquête sur les obstacles structurels montre d'une part une absence d'infrastructures scolaires dans les écoles coraniques et d'autre part un manque de matériel didactique.

- **De l'absence d'infrastructures scolaires dans les écoles coraniques**

L'enquête menée auprès des élèves, des parents, des encadreurs pédagogiques, des chefs de circonscription de l'éducation de base (CCEB) et des autorités éducatives met en lumière une absence généralisée des infrastructures scolaires dans les écoles coraniques de la ville de Bobo-Dioulasso. Du point de vue des élèves enquêtés, la situation est particulièrement alarmante. En effet, sur les cinquante (50) élèves interrogés, trente-cinq (35) affirment l'inexistence de bâtiments adaptés pour les cours, tandis que quinze (15) déclarent suivre les enseignements à ciel ouvert. Ces données révèlent donc que 100 % des élèves confirment l'absence d'infrastructures scolaires dignes de ce nom, ce qui entrave leur accès à un environnement d'apprentissage sécurisé et propice. Les parents d'élèves partagent pleinement ce constat. Les cinq (5) parents interrogés soulignent unanimement que les écoles coraniques fréquentées par leurs enfants ne disposent ni de bâtiments, ni de salles de classe. Cette convergence des témoignages entre élèves et parents renforce la validité des observations.

Du côté des encadreurs pédagogiques, notamment les inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, les propos recueillis sont également préoccupants. Ils affirment que les écoles coraniques n'ont pas d'infrastructures conformes aux normes de l'éducation de base. Les cours sont souvent dispensés sous des arbres ou dans des hangars précaires, sans mobilier scolaire, ni espace structuré. Les CCEB interrogés abondent dans le même sens. Ils décrivent les infrastructures comme étant quasi inexistantes, évoquant l'utilisation

d'abris de fortune dans lesquels les enfants sont contraints de s'asseoir à même le sol. Une telle précarité compromet sérieusement la qualité de l'enseignement et nuit à la motivation des apprenants. Enfin, les autorités éducatives, représentées par le Directeur Provincial de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle du Houet, reconnaissent également cette réalité. Selon lui, les écoles coraniques n'ont pas de lieux fixes d'enseignement et ne suivent pas de calendrier d'apprentissage structuré. Les activités éducatives sont laissées à la discrétion du maître coranique, ce qui limite fortement l'organisation pédagogique et la continuité des apprentissages.

- **Du manque de matériels didactiques dans les écoles coraniques**

Le second résultat important relevé par l'étude concerne le manque manifeste de matériels didactiques dans les écoles coraniques. Ce constat est unanimement partagé par tous les acteurs interrogés. Du côté des élèves, les réponses sont sans équivoque : aucun des cinquante (50) élèves interrogés ne dispose de matériel scolaire de base (stylos, cahiers, crayons, etc.). Cette absence totale de supports pédagogiques compromet leur apprentissage et limite considérablement leur autonomie et leur capacité à consolider les acquis. Les parents d'élèves confirment cette situation. Sur les cinq (5) parents interrogés, trois (3) indiquent que leurs enfants ne disposent d'aucun matériel, tandis que les deux (2) autres mentionnent uniquement l'usage d'un tableau noir. Cette disparité traduit une pénurie quasi généralisée de supports didactiques dans les écoles coraniques, ce qui réduit l'enseignement à sa plus simple expression. Les inspecteurs en charge du suivi pédagogique décrivent une réalité similaire. Ils notent que les écoles coraniques se débrouillent comme elles peuvent et n'ont pas accès à du matériel didactique structuré. Dans certains cas, des ardoises géantes sont utilisées comme outils de substitution, mais cela reste largement insuffisant pour assurer un enseignement conforme aux exigences de l'éducation de base.

Les CCEB déplorent également cette situation. Ils soulignent que, dans la majorité des foyers coraniques, le matériel est inexistant, et lorsque du matériel est présent, il est inadapté aux besoins d'un enseignement de qualité. Cette inadéquation empêche la mise en œuvre de méthodes pédagogiques efficaces. Les autorités éducatives ne disent pas le contraire. Le Directeur Provincial de l'Éducation du Houet précise

que le Coran constitue le seul support utilisé dans ces écoles, sans aucun autre document permettant l'introduction d'enseignements en langue française ou dans les disciplines scientifiques telles que les mathématiques, l'histoire ou la géographie.

En somme, les données recueillies auprès de l'ensemble des acteurs du système éducatif montrent que les écoles coraniques de Bobo-Dioulasso sont confrontées à deux défis majeurs : l'absence d'infrastructures scolaires adaptées et le manque de matériels didactiques. Ces lacunes structurelles posent un réel problème d'équité et d'inclusion dans le processus de généralisation de l'éducation de base.

2.2. Les obstacles pédagogiques

L'enquête sur les obstacles pédagogiques porte sur les pratiques pédagogiques et les contenus enseignés. .

- **Des pratiques pédagogiques**

Les pratiques pédagogiques en vigueur dans les écoles coraniques étudiées à Bobo-Dioulasso témoignent d'une forte prédominance de la méthode traditionnelle, fondée essentiellement sur la mémorisation mécanique du Coran et la répétition. Les enseignants interrogés, au nombre de dix (10), déclarent unanimement utiliser cette méthode sans recours à des approches pédagogiques modernes comme la pédagogie différenciée ou les méthodes actives. Cette réalité confirme l'ancrage d'un modèle d'enseignement hérité, peu sensible aux transformations contemporaines de l'éducation. Les directeurs des écoles coraniques corroborent ce constat. Selon 80 % d'entre eux, l'apprentissage se fait principalement par cœur, tandis que seulement 20 % mentionnent l'utilisation de supports écrits. L'enseignement reste donc très peu instrumenté et repose davantage sur la transmission orale et la récitation, éléments caractéristiques de la tradition éducative islamique.

Les encadreurs pédagogiques, notamment les inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, vont plus loin en soulignant que cette méthode ne prend nullement en compte la psychologie de l'enfant. Elle impose un rythme et une logique d'acquisition des savoirs inadaptés aux besoins pédagogiques et cognitifs des apprenants. La pratique pédagogique apparaît alors comme déconnectée des principes fondamentaux de l'éducation moderne, tels

que l'individualisation, la participation active de l'élève, ou encore la valorisation de l'expérimentation. Du côté des Conseillers Chargés de l'Éducation de Base (CCEB), le diagnostic est encore plus alarmant. Ils relèvent une grande différence entre les pratiques pédagogiques des écoles coraniques et celles des établissements d'éducation de base. Alors que l'éducation formelle repose sur un programme structuré, des emplois du temps définis et une pédagogie active centrée sur l'élève, l'école coranique demeure informelle, non planifiée, et dominée par des pratiques éducatives autoritaires. Les maîtres coraniques, souvent non formés, ignorent les notions de gestion de classe, de différenciation pédagogique, et surtout de respect du développement psychologique de l'enfant. La discipline de « fer », les châtiments corporels et les sévices sont régulièrement utilisés comme moyens d'apprentissage, ce qui constitue un frein majeur à l'épanouissement de l'élève.

Enfin, l'analyse du discours du Directeur Provincial de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle du Houet confirme cette situation préoccupante. Il affirme que les maîtres coraniques ne bénéficient d'aucune formation pédagogique, qu'ils enseignent sans méthodologie, et que leur autorité repose davantage sur la contrainte que sur des principes éducatifs rationnels. Ce recours à la violence comme mode de transmission du savoir est en total décalage avec les normes éducatives modernes et constitue une entrave sérieuse à l'apprentissage et à la socialisation scolaire.

- **Des contenus enseignés dans les écoles coraniques**

L'analyse des contenus enseignés dans les écoles coraniques révèle une concentration exclusive sur les matières religieuses, au détriment des disciplines générales qui constituent le socle de l'éducation de base. À la question posée aux enseignants sur les matières qu'ils dispensent, 76,92 % déclarent enseigner uniquement le Coran, tandis que 23,07 % mentionnent l'enseignement de la langue arabe. Les matières comme le français, les mathématiques, les sciences, ou encore l'histoire et la géographie, pourtant essentielles à la formation intellectuelle et civique de l'élève, sont totalement absentes. Les réponses des directeurs d'écoles coraniques confirment cette tendance. Ceux-ci affirment que les contenus sont exclusivement centrés sur le Coran, la jurisprudence islamique (fiqh), la théologie (tawhid) et la langue arabe. Aucune matière de culture générale ou de formation scientifique n'est intégrée dans leur

programme. Cela traduit une vision mono-disciplinaire de l'éducation, centrée sur les valeurs religieuses et la conformité dogmatique.

Les encadreurs pédagogiques soulignent également que les contenus enseignés sont purement religieux et dogmatiques, axés sur la récitation et la mémorisation des textes sacrés, sans articulation avec les disciplines du socle commun de compétences de l'éducation de base. Cette approche limite considérablement les possibilités d'ouverture culturelle, de pensée critique et d'intégration scolaire des élèves issus de ces écoles. Les CCEB, interrogés sur la compatibilité de ces contenus avec les exigences de l'éducation formelle, sont unanimes : les enseignements dispensés dans les écoles coraniques ne comportent ni sciences, ni mathématiques, ni histoire, ni géographie, ce qui rend extrêmement difficile, voire impossible, la transition vers l'éducation de base. Ils insistent sur le fait que ces matières sont indispensables à la formation du citoyen et à l'intégration sociale, économique et professionnelle.

Enfin, selon le Directeur provincial de l'éducation, les contenus enseignés dans les écoles coraniques sont non seulement limités au Coran, mais aussi transmis de manière mécanique, sans compréhension réelle. Il précise que les élèves n'arrivent pas à maîtriser l'alphabet arabe, encore moins à lire et écrire, et n'ont aucune compétence linguistique en français. Ces lacunes entravent leur accès aux programmes scolaires classiques et leur adaptation aux exigences cognitives et linguistiques de l'école formelle.

En somme, l'analyse des pratiques pédagogiques et des contenus enseignés dans les écoles coraniques de Bobo-Dioulasso met en lumière un système éducatif fortement ancré dans la tradition, où l'enseignement repose essentiellement sur la mémorisation du Coran et l'usage exclusif de méthodes pédagogiques anciennes, peu soucieuses du développement global de l'enfant. Les maîtres coraniques, généralement non formés, recourent à une pédagogie autoritaire, souvent marquée par la contrainte physique et l'absence d'approche différenciée. Par ailleurs, les contenus dispensés se limitent à la sphère religieuse (Coran, fiqh, tawhid, langue arabe), sans ouverture sur les disciplines fondamentales telles que les mathématiques, les sciences, le français, l'histoire ou la géographie. Cette double carence, à la fois pédagogique et curriculaire, constitue un obstacle majeur à l'intégration des élèves issus de ces écoles dans le système éducatif formel.

3. Discussion

L'objectif principal de cette étude était d'identifier les obstacles qui entravent l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base dans la commune de Bobo-Dioulasso. L'analyse des données recueillies auprès des enseignants, des directeurs d'écoles coraniques, des encadreurs pédagogiques, des CCEB et des autorités éducatives locales fait ressortir une série de contraintes structurelles et pédagogiques qui limitent fortement l'intégration de ces élèves dans le système éducatif formel. Les résultats de notre enquête révèlent d'abord une absence quasi totale d'infrastructures scolaires dans les écoles coraniques. Ces structures évoluent le plus souvent en dehors des cadres officiels de l'éducation nationale, avec des lieux d'enseignement improvisés, situés dans des concessions, sous des arbres ou dans des locaux inadaptés, parfois sans toiture, ni mobilier. À cela s'ajoute un grave déficit en matériels didactiques car très peu d'écoles disposent de tableaux, de supports d'apprentissage ou même de manuels. Cette précarité infrastructurelle et matérielle compromet gravement toute tentative d'intégration dans le système formel, qui repose sur des normes logistiques et pédagogiques minimales. Elle limite également la mise en œuvre d'une éducation équitable, inclusive et de qualité, telle que promue par les politiques éducatives nationales et internationales.

Sur le plan des pratiques pédagogiques, il ressort que les enseignants des écoles coraniques, qui ne disposent, pour la plupart, d'aucune formation professionnelle, utilisent exclusivement des méthodes traditionnelles, centrées sur la récitation et la mémorisation du Coran. Ces méthodes ne prennent pas en compte la diversité des profils d'apprenants, ni les principes de base de la psychologie de l'enfant. Elles reposent souvent sur l'autorité du maître, l'exercice de la mémoire, et le recours fréquent aux châtiments corporels comme outil disciplinaire. En outre, ces pratiques ignorent les approches actives et différenciées, pourtant reconnues pour leur efficacité dans le développement de l'autonomie, de la motivation et des compétences cognitives des élèves. Ce modèle d'enseignement, essentiellement transmissif, ne favorise pas l'apprentissage critique ni l'adaptation aux exigences de l'école formelle moderne.Les contenus enseignés constituent un autre facteur de blocage.

Ils sont quasi exclusivement religieux, centrés sur l'apprentissage du Coran, de la jurisprudence islamique (fiqh), de la théologie (tawhid) et de la langue arabe. Aucune ouverture n'est faite sur les disciplines fondamentales de l'éducation de base, telles que le français, les mathématiques, les sciences, l'histoire ou la géographie. Cette absence de diversification des savoirs empêche les élèves des écoles coraniques d'acquérir les compétences de base nécessaires pour suivre les enseignements du système formel. Elle les enferme dans une logique de reproduction religieuse, déconnectée des enjeux économiques, sociaux et culturels du monde contemporain.

Les constats issus de cette étude sont largement corroborés par les travaux d'autres chercheurs. Ainsi, O. A. Ennahoui (1987), dans son ouvrage sur l'enseignement traditionnel en Mauritanie, souligne déjà l'extrême pauvreté des infrastructures et l'absence de matériel pédagogique moderne dans les écoles coraniques, tout en mettant en avant la prédominance de la mémorisation dans les méthodes d'apprentissage. De leur côté, M. Compaoré et ses collaborateurs (2022) soulignent que l'offre éducative des foyers coraniques est principalement localisée en milieu rural. Sur le plan pédagogique, ces établissements se concentrent essentiellement sur la récitation du Coran et l'enseignement des fondements de l'islam, au détriment de compétences de base telles que la lecture, l'écriture et le calcul (M. Compaoré et al., 2022).

C. H. Kane (1961), dans *L'Aventure ambiguë*, illustre par le roman les conditions de vie difficiles des élèves des écoles coraniques, marquées par la mendicité, la violence éducative, une discipline rigide et des pratiques d'enseignement rudimentaires. L'auteur met également en lumière le fonctionnement pédagogique de ces écoles, fondé presque exclusivement sur la mémorisation mécanique des textes religieux, notamment du Coran, sans véritable compréhension critique ni ouverture à d'autres formes de savoirs. M. Compaoré et ses collaborateurs (2022) dans la même lancée estiment que les conditions de vie des enfants dans les écoles coraniques y sont souvent précaires, en raison du surnombre d'apprenants et des ressources limitées dont disposent les maîtres coraniques pour assurer leur encadrement, leur hébergement et leur prise en charge. Dans une perspective plus contemporaine, G. SOBGO (2007), dans son étude sur les talibés au Burkina Faso, dresse un portrait critique de la situation matérielle, sociale et éducative des enfants vivant dans ces structures. Le rapport fait état

d'un manque de reconnaissance institutionnelle des foyers coraniques, d'un déficit de matériels, d'un recours fréquent aux punitions physiques et d'une pédagogie peu compatible avec les exigences de l'éducation moderne.D'autres travaux, confirment également les conclusions de notre recherche. A. A. Kabré (2016) insiste sur le caractère rudimentaire des locaux, l'absence de mobilier scolaire, les pratiques pédagogiques inadaptées et l'inexistence de contenus dits « instrumentaux ». Pour M. Compaoré et al (2022, p.25), contrairement aux infrastructures de l'Etat, *« la qualité des infrastructures abritant certaines écoles médersas et écoles franco-arabes laisse à désirer. Ces infrastructures ne respectent donc pas toujours les normes prescrites par l'Etat et par conséquent ne peuvent pas avoir une reconnaissance officielle ».* En ce qui concerne les pratiques pédagogiques, A. Zerbo (2012) déplore le fait que certaines écoles, les medersas et franco-arabes en l'occurence, semblent avoir des difficultés pour appliquer le programme officiel d'enseignement et à se distinguer des écoles coraniques qui, elles, sont en marge du système éducatif R. Nacanabo (2022), pour sa part, souligne l'absence de reconnaissance officielle des écoles coraniques dans le système éducatif burkinabè et analyse les efforts de l'Association ADEFA pour intégrer les talibés dans le système formel par le biais de la stratégie de scolarisation accélérée/passerelle (SSA/P). Abordant la problématique de la reconnaissance des écoles coraniques, A. Zerbo (2012) montre également que bien que les Directions des Études et de la Planification (DEP) disposent de données statistiques sur le système éducatif national, les écoles coraniques, pourtant fréquentées par des milliers d'enfants, restent exclues de ces relevés. Non reconnues officiellement, elles accueillaient déjà environ 37 000 élèves en 2006, soit 2,66 % de la population scolaire nationale, selon une étude de la FDC/BF. Cette absence de prise en compte témoigne d'une marginalisation persistante de ces structures éducatives.Quant à A. Ki (2021), il met en lumière la perception différenciée des parents entre école coranique et école classique, notant que bien que ceux-ci valorisent l'école formelle, ils envoient parfois leurs enfants dans les foyers coraniques par tradition ou contrainte sociale, tout en reconnaissant les limites de cette éducation sur le plan des débouchés professionnels.

En somme, tous ces travaux confirment que les écoles coraniques souffrent d'un manque criant d'infrastructures et de ressources pédagogiques, d'une inadéquation des pratiques pédagogiques avec les principes de l'éducation moderne, et d'une limitation des contenus

enseignés à la seule sphère religieuse. Ces éléments, mis ensemble, constituent des obstacles structurels et pédagogiques majeurs à l'accès des élèves de ces écoles à l'éducation de base. Dès lors, toute politique éducative visant à améliorer l'équité et l'inclusion scolaire au Burkina Faso devra impérativement intégrer ces réalités et envisager des réformes structurelles profondes qui incluent la reconnaissance, la transformation et l'accompagnement progressif des écoles coraniques vers un modèle éducatif plus ouvert, mieux structuré et compatible avec les exigences de l'éducation formelle. Et en cohérence avec les difficultés identifiées, plusieurs recommandations peuvent être formulées à l'endroit des acteurs concernés afin de favoriser une meilleure articulation entre les écoles coraniques et l'éducation de base.

À l'endroit des autorités éducatives et des Circonscriptions Communales de l'Éducation de Base (CCEB), il est essentiel d'engager un recensement systématique des foyers coraniques présents dans chaque ressort territorial, en vue d'une meilleure connaissance des effectifs et des besoins. Cela doit s'accompagner de la création de partenariats structurés avec les responsables des écoles coraniques, afin de bâtir une relation de confiance. Par ailleurs, la formation pédagogique et didactique des maîtres coraniques s'impose comme une priorité, notamment en matière de gestion de classe, d'approches actives et de prise en compte de la psychologie de l'enfant. Enfin, la mise en œuvre effective de la formule SSA/P (Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle) constitue une piste concrète : les élèves des écoles coraniques peuvent être regroupés dans des centres de transition où leur seront dispensés des enseignements fondamentaux (français, mathématiques, sciences) par des animateurs qualifiés.

Du côté des responsables des écoles coraniques, une ouverture au dialogue avec les structures éducatives locales est vivement souhaitée. Il est recommandé qu'ils acceptent et accompagnent les réformes visant à insérer leurs élèves dans un parcours éducatif plus complet. L'introduction de formations professionnelles pour les enfants de plus de seize ans représente une autre voie pertinente, pour répondre aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation prolongée. La participation active à la formule SSA/P est également attendue, pour les élèves concernés par la scolarité obligatoire. Les enseignants des écoles coraniques, quant à eux, sont invités à adapter leurs pratiques pédagogiques en intégrant progressivement les disciplines fondamentales

de l'éducation de base. Ils doivent également s'efforcer de tenir compte du développement affectif, cognitif et social de l'enfant, en abandonnant les méthodes répressives au profit d'approches plus respectueuses et formatrices.

Enfin, il importe de sensibiliser la communauté, les parents et les leaders religieux à l'importance de l'éducation de base pour tous les enfants. Les familles doivent être encouragées à respecter l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, tout en accompagnant les maîtres coraniques dans l'implémentation des dispositifs passerelles, comme la SSA/P. Le soutien de la communauté est crucial pour garantir la réussite de toute initiative d'intégration, car il constitue le socle d'une éducation véritablement inclusive et durable.

En somme, une approche multi-acteurs, basée sur la concertation, la formation, la structuration des passerelles et la diversification des contenus, est indispensable pour garantir aux enfants des écoles coraniques un accès réel, équitable et durable à l'éducation de base au Burkina Faso.

Conclusion

L'éducation de base constitue un droit fondamental garanti par de nombreux instruments juridiques nationaux et internationaux. Toutefois, ce droit demeure partiellement réalisé pour certaines catégories de la population dans la commune de Bobo-Dioulasso, notamment pour les élèves des écoles coraniques qui restent en marge du système éducatif formel. La présente étude s'est fixée pour objectif général d'analyser les obstacles qui entravent l'accès de ces élèves à l'éducation de base. Dans cette perspective, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle ces obstacles seraient principalement d'ordre structurel et pédagogique. Les résultats de la recherche ont confirmé cette hypothèse : l'absence d'infrastructures scolaires adéquates, le manque de matériel didactique, l'écart entre les pratiques pédagogiques traditionnelles des écoles coraniques et celles du système formel, ainsi que le caractère exclusivement religieux des contenus enseignés, constituent autant de freins à l'intégration des élèves coraniques dans l'éducation de base. Par ailleurs, l'étude a mis en évidence la méconnaissance de la psychologie de l'enfant par les maîtres coraniques, ainsi que l'inadéquation des programmes, comme facteurs aggravants de l'exclusion scolaire. Face à

ce constat préoccupant, des perspectives prometteuses se dessinent. Il s'agit notamment de renforcer la collaboration entre les autorités éducatives locales et les responsables des écoles coraniques, de promouvoir l'application de dispositifs d'intégration comme la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P), de former les maîtres coraniques à la pédagogie et à la gestion des grands groupes, et de leur offrir une formation initiale dans les Instituts Nationaux de Formation du Personnel de l'Éducation (INFPE), afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires, notamment en psychologie de l'enfant. Il est également crucial de mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés et des familles sur l'importance de l'éducation de base pour tous les enfants, y compris ceux issus des écoles coraniques. En définitive, garantir l'accès des élèves des écoles coraniques à l'éducation de base représente à la fois une exigence du respect des droits fondamentaux des enfants et une condition essentielle pour la réalisation effective de l'éducation pour tous.

Au-delà de son apport théorique, cette étude met en lumière une réalité éducative marginalisée et appelle à concilier traditions religieuses et droit à l'éducation. Elle constitue une base pour orienter des politiques inclusives, adapter les dispositifs d'intégration scolaire et réduire les inégalités, en vue de bâtir une société plus équitable et cohérente.

Bibliographie

ABDULLAH Ibrahim, 1997, *L'éducation islamique: Son passé et son présnt* (Vol. 1). Al-Hoda Publisshers.

AMARTYA Sen, 1998, *Le développement comme liberté*, éd. Edition du Seuil.

AN/BF, 1991, *Constitution du Burkina Faso du 2 juin 1991*. Ouagadougou : Imprimerie nationale.

AN/BF, 2007, *Loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation*. Ouagadougou : Journal Officiel.

COMPAORE Maxime, KABORE Amadou et GANSONRE Bouakaré, 2022, *Programme de recherche « Education Arabo-islamique au Sahel » : Rapport Burkina Faso, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production Pasas.* https://pasas-minka.fr

COOMBS Philip, 1985, *The World Crisis in Education:The View from the Eighties*, Vol. 1, Oxford: Oxford University Press.

ENNAHOUI Ould Ahmedou, 1987, *Enseignement traditionnel en Mauritanie: la Mahadra ou l'école à dos de chameau.* Paris: L'harmattan.

GLASSÉ Cyril, 1991, *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Paris, Bordas, 444 p. Consulté le 14 janvier 2025 sur : https://mediathequesnordguadeloupe.bibli.fr/index.php?lvl=notice_display&id=2034

KABRE Abdal Aziz, 2016, L'enseignement dans les écoles coraniques : Etat des lieux et perspective, Mémoire d'inspectorat : Enseignement du premier degré : Koudougou

KANAZOE Abdoulaye, 2021, *Pratiques d'éducation inclusive des enseignants en matière d'enseignement et d'apprentissage des élèves vivant avec un handicap dans la Circonscription d'Education de Base de Ouaga II*, Mémoire d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire et de l'Education non formelle (IEPENF), Koudougou [Burkina Faso] : Ecole Normale Supérieure de Koudougou

KANE Cheikh Hamidou, 1961, *L'aventure ambigue.* Paris: Seuil.

KI Abdoulaye, 2021, *Foyers coraniques et déperdition scolaire : cas de la CEB de Gassan II*, Mémoire d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation non formelle (IEPENF) : Koudougou : Ecole Normale Supérieure de Koudougou.

LABORPRESSE.NET, 2021, *Burkina Faso : 5 467 foyers coraniques d'éducation dénombrés en 2021*. Consulté en mars 2025, sur https://www.laborpresse.net/burkina-faso-5-467-foyers-coraniques-deducation-denombres-en-2021/

NACANABO Rasmané, 2022, Analyse de la mise en œuvre de la SSA/P des foyers coraniques au Burkina Faso : cas de l'expérience de l'association A.D.E.FA.D au Yatenga, Mémoire d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire et de l'Education non formelle (IEPENF) ex CPI, Koudougou [Burkina Faso] : Ecole Normale Supérieure.

NATIONS UNIES, 1989, *Convention internationale des droits de l'enfant.* New York: Unicef.

SOBGO Gaston, 2007, *Talibé au Burkina Faso, de l'étude à l'action : Recherche-action participative pour l'amélioration de leurs conditions dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Zorgho, in Jeuda, n°117,* Enda Tiers-Monde Jeunesse Action, Sénégal : Dakar. Consulté le 10 janvier 2025 sur https://beep.ird.fr/collect/enda/index/assoc/jeuda117_etude-talibe_burkina2/jeuda117_etude-talibe_burkina2.pdf .

UNESCO, 1990, *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux*. Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. 5-9 mars 1990, Jomtien, Thailande: UNESCO.

ZERBO Abdoulaye, 2012, Les écoles coraniques et l'éducation des enfants talibés dans la ville de Dédougou (Mouhoun), mémoire de fin de formation à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement du premier degré, Koudougou : Ecole Normale Supérieure